

Destinataire :

N° fax:

Uni*in*formation

La lettre d'Information des adhérents d'Unif'ormation

SOMMAIRE

n° 3- du 22 décembre 1999

Actualité.....page 2

- Le schéma des formations sociales

4 questions à Gérard Lindepergpage 3

Député de la Loire, auteur du rapport remis au Premier ministre le 7 octobre 1999 « Les acteurs de la formation professionnelle : pour une nouvelle donne ».

Quoi de neuf à Unif' ?.....page 4

- Commissions Cif
- E-mails Unif'ormation Siège/Régions
- Bilan d'activité 98

Diplômes et qualifications.....page 5

- Création de la licence professionnelle
- Homologation de la formation de responsable d'établissement

La formation en actions pages 6 à 8

- Surveillants de nuit : quelle formation ? quelle reconnaissance ?
- Emplois-jeunes : conventions signées avec les DRJS
- Accompagnement des emplois-jeunes en Dordogne
- En bref
- Nominations

Voir, savoir, lire.....pages 8 &9

- Documents
- Agenda
- Sur internet
- Le chiffre du mois



à nous retourner
par courrier ou par fax.

Questionnaire démarche qualité p 10
à l'attention des établissements et services sanitaires et médico-sociaux

Emetteur : Service Information/Communication

nb de pages : 10 (y compris celle-ci)

*En cas de mauvaise réception, vous pouvez nous contacter
au 01 53 02 13 33 - ou nous adresser un fax au 01 53 02 14 40*

Directeur de la publication : Jean-Jacques Briouze
Rédacteur en chef : Claire Bouchareissas
Conception-Réalisation : Yveline Le Moign

Rédaction :
Claire Bouchareissas - Manuelle Darnat
Véronique Gault - Etienne Le Campion.

• Le schéma des formations sociales

La loi de lutte contre les exclusions de 1998, dans son article 151, prévoit l'élaboration d'un schéma national des formations sociales. La Direction de l'action sociale travaille actuellement à cette élaboration, qui devrait être adoptée au cours du 1^{er} trimestre 2000.

Six grands objectifs

Le schéma national des formations sociales a pour objet de prévoir et susciter les évolutions nécessaires du dispositif de formation des travailleurs sociaux, en vue de répondre aux priorités des politiques sociales, aux besoins des populations, aux attentes des employeurs et des salariés.

Pour y parvenir, il s'attache à :

- observer l'évolution quantitative de la qualification et de la professionnalisation,
- coordonner les différentes filières de formation des travailleurs sociaux,
- favoriser l'articulation entre les formations initiale, permanente et supérieure,
- définir des formations qui assurent une approche globale et transversale et une connaissance concrète des situations d'exclusion et de leurs causes, et qui préparent les travailleurs sociaux à la pratique du partenariat avec les personnes et les familles visées par l'action sociale,
- contribuer au développement de la recherche dans le domaine du travail social, l'enjeu étant de renforcer qualitativement l'appareil de formation,
- développer la coopération entre les acteurs de la formation (cohérence avec les formations de l'Education nationale, de Jeunesse et sport,...).

Un travail collectif et interactif

Ce nouvel outil, arrêté par le ministre chargé des affaires sociales après avis du Conseil supérieur du travail social, résulte avant tout d'un travail collectif. De nombreux acteurs et partenaires du secteur de l'emploi et de la formation des travailleurs sociaux y concourent : la Direction de l'action sociale et les directions régionales, les commissions paritaires nationales de l'emploi du secteur, la Caisse nationale d'assurance maladie, des organisations d'employeurs, les organismes financeurs tels qu'OPCA du secteur, Fongecif*, CNFPT*, mais aussi ANFH*, Fehap*,...

Le schéma national constitue le cadre de référence pour l'élaboration des schémas régionaux. L'un comme les autres n'en ont pas moins chacun leur légitimité propre et se construisent de manière interactive.

Un comité de suivi fait l'interface avec tous les acteurs, et avec le Conseil supérieur du travail social. Il sert également de relais vers le réseau et l'environnement. Si, pour des raisons de taille de groupe, la totalité des acteurs potentiellement intéressés ne peut participer à ce comité, la DAS déclare qu'elle se tient ouverte à des rencontres spécifiques et qu'elle sollicitera des contributions.

Le rôle d'Uniformation

La contribution d'Uniformation à l'élaboration du schéma se fait à différents niveaux :

- notre OPCA participe aux comités de pilotage, tant national que régionaux, ainsi qu'au comité de suivi national,
- il fournit préalablement à la DAS toutes les données chiffrées de ses financements, nombre et montants, par domaines de formation (préparation de diplômes relevant des compétences de la DAS, formations suivies par les professionnels des différents métiers,...).



Les incidences des schémas

Les schémas national et régionaux n'ont pas de caractère d'opposabilité au sens juridique. Ils ne se constitueront pas sur un modèle de planification rigide, à base de normes et de quotas. Ils seront avant tout force d'orientation sur les évolutions qualitatives et quantitatives.

Au niveau du ministère, ils permettront par exemple d'axer la priorité des financements vers une formation plutôt qu'une autre, ou de s'inspirer de leurs orientations pour définir telle ou telle formation. Au niveau des établissements publics et privés dispensateurs de formations sociales, ils représenteront également une aide à la décision pour l'exercice de leurs missions. Au niveau des régions, si les outils manquent encore pour la détermination d'une cartographie rigoureuse des besoins en personnel et en qualification, ils donneront cependant des indications sur la méthode d'une meilleure correspondance entre besoins et existant.

Une adaptation constante

Le schéma national des formations sociales, sur lequel se finalisent les schémas régionaux, n'a pas vocation à être figé. D'une durée maximale de validité de cinq ans, il peut être révisé à tout instant sur proposition du ministre chargé des affaires sociales, après avis du Conseil supérieur du travail social, comme le prévoient les textes. Au delà de l'adoption et de la publication prochaine de cette première version, qui ne sera probablement pas optimale, le comité de suivi pourra donc prolonger sa mission pour l'adapter. ■

Manuelle Darnat

**Respectivement : Fonds de gestion du congé individuel de formation ; Centre national de la fonction publique territoriale ; Association nationale pour la formation du personnel hospitalier ; Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif*

Gérard Lindeperg

Député de la Loire, Conseiller régional Rhône-Alpes, auteur du rapport remis au Premier ministre : « Les acteurs de la formation professionnelle : pour une nouvelle donne ».

Dans son rapport remis à Lionel Jospin le 7 octobre dernier, le Député de la Loire formule un certain nombre de propositions concernant les Organismes paritaires collecteurs agréés. Uniinformation a demandé à Gérard Lindeperg d'apporter son propre éclairage sur les recommandations qu'il préconise. Rencontre...

Uni-Information : Vous préconisez la redéfinition et l'élargissement des missions des OPCA vers des fonctions extra-financières et le renforcement de leur service de proximité tout en maintenant le plafonnement de leurs frais de fonctionnement.

Prévoyez-vous de redéfinir également les conditions dans lesquelles des OPCA dont la majorité des entreprises adhérentes sont de petite taille, pourront exercer ces activités et atteindre ces objectifs ?

Gérard Lindeperg- « Les OPCA, comme d'ailleurs toute institution, trouvent leur justification dans la qualité du service rendu aux usagers - ici les salariés et les entreprises.

Les textes fondateurs des OPCA prévoient d'ailleurs l'obligation d'un service de proximité. Le sens de la proposition vise à faire vivre cette obligation, dont la mise en œuvre est loin d'être généralisée. Certains OPCA peuvent, par exemple, créer un service commun d'information et de conseil, sur la base d'un mandat de gestion lorsqu'ils sont proches sur le plan des familles professionnelles dont ils ont la charge. Cette proposition, comme vous pouvez le constater, ne met pas en cause le champ d'application professionnel ou territorial des accords collectifs fondateurs de ces OPCA ».

Uni-I : Pour mettre en œuvre cette proposition, vous posez comme condition préalable une évaluation qualitative des activités des OPCA. A partir de quels indicateurs qualitatifs cette évaluation serait-elle menée et par qui ?

G.L. - « La transparence, dont l'évaluation est une condition, est le corollaire du principe d'autonomie et de responsabilité que je prône pour l'action des partenaires sociaux conduite à travers la négociation collective et la gestion paritaire. La politique de formation des régions fait l'objet d'une évaluation, les politiques contractuelles de l'Etat également, pourquoi en irait-il autrement pour les OPCA ? Une évaluation qualitative de leurs actions ne pourrait que renforcer leur crédibilité. Quant aux critères d'évaluation, ils devront être définis dans la concertation entre partenaires sociaux et pouvoirs publics ».

Uni-I : Vous invitez les partenaires sociaux à examiner la possibilité d'une fusion entre les deux

réseaux interprofessionnels régionaux AGEFOS-PME et OPCAREG. Ne craignez-vous pas de favoriser la création d'un « mammouth » qui risquerait de constituer un frein à l'innovation et à la réactivité en région ?

G.L. - « Il s'agit, comme vous l'indiquez vous-même, d'une invitation faite aux partenaires sociaux au nom de la bonne gestion de la formation. L'existence des deux réseaux, AGEFOS et OPCAREG, est le produit des rapports entre organisations patronales à un moment donné. L'existence d'un réseau unique permettrait au contraire d'accroître la qualité du service rendu aux usagers et de réduire les coûts. Il faut remettre l'usager au centre des dispositifs ».

Uni-I : Enfin, vous encouragez les FONGECIF et autres OPACIF au renforcement de leur mission d'information et de conseil des salariés. Ne pensez-vous pas que le problème des congés individuels de formation porte plus encore sur les possibilités de financement que sur les conditions d'information et d'accès ? Quels moyens serait-il nécessaire de mettre en œuvre,

selon vous, pour surmonter cet obstacle majeur, d'ordre financier ?

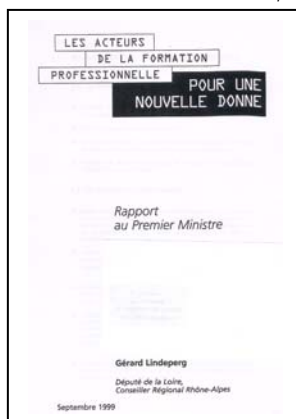
G.L. - « Les questions de l'information et des ressources affectées au CIF sont pertinentes toutes les deux, mais elles appellent des traitements différents.

La première peut être abordée à moyens constants par une meilleure mobilisation des organismes chargés de l'information et du conseil des salariés au niveau territorial. Je propose que les conseils régionaux en soient les maîtres d'œuvre par un schéma directeur portant sur ce point. La nouvelle structure régionale que je propose en remplacement du Core* pourrait avoir la responsabilité de l'élaboration de ce schéma en concertation avec l'Etat et les partenaires sociaux.

Pour ce qui est de l'avenir du CIF, je vous renvoie au Livre blanc de Nicole Pery sur le droit individuel garanti collectivement et transférable dont je souhaite vivement la concrétisation ; mais ce n'était pas l'objet de mon rapport... » ■

Propos recueillis par Claire Bouchareissas

* Coref : Centre Régional de l'emploi, de la formation professionnelle et de la protection sociale



Quoi de neuf à Unif' ?

• Commissions «Congés individuels de formation» des contrats à durée indéterminée

La séance de novembre 99 a examiné 1.024 demandes, dont 53 en formations longues. 390 dossiers ont été acceptés, dont 3 en formations longues (avec une participation du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais).



Les décisions sont consultables par minitel sur le 3616 Unif, depuis le 30 novembre 1999, les réponses d'Uniformation intervenant par courrier dans la quinzaine suivant cette date.

Pour 2000, le nombre de Commissions paritaires d'examen des dossiers a été porté à 6 :

La commission de :	examinera les dossiers enregistrés avant le :
Février 2000	1 ^{er} janvier 2000
Avril 2000	1 ^{er} mars 2000
Mai 2000	1 ^{er} avril 2000
Juillet 2000	1 ^{er} juin 2000
Sept. 2000	1 ^{er} août 2000
Novembre 2000	1 ^{er} octobre 2000



Chaque dossier sera examiné systématiquement tous les deux mois, jusqu'à ce que la décision de la commission soit rendue.

Une demande peut, le cas échéant, être examinée par plusieurs commissions. Seule la décision définitive de la commission sera transmise par courrier au salarié.

• De nouvelles adresses e-mail à Uniformation

Vous pouvez désormais nous joindre par e-mail aux adresses suivantes :

- Uniformation **Siège** :
unifsiege@uniformation.fr
(attention : ne pas mettre d'accent au « e » de siège !)
Département Congés individuels :
cif@uniformation.fr
- Uniformation **Centre-Est** :
(Auvergne-Rhône-Alpes)
uniflyon@uniformation.fr
- Uniformation **Est**
(Alsace- Bourgogne - Franche-Comté - Lorraine)
unifdijon@uniformation.fr
- Uniformation **Ouest**
(Bretagne - Basse-Normandie - Pays-de-la-Loire)
unifrennes@uniformation.fr
- Uniformation **Paris-Nord**
(Centre - Champagne-Ardenne - Ile-de-France - Nord-Pas-de-Calais - Haute-Normandie)
unifparis@uniformation.fr
- Uniformation **Sud-Est** :
Toulouse (Midi-Pyrénées - Languedoc-Roussillon)
uniftoulouse@uniformation.fr
Marseille (Corse - Provence-Alpes-Côte d'Azur)
unifmarseille@uniformation.fr
- Uniformation **Sud-Ouest**
(Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes)
unifbordeaux@uniformation.fr



• Bilan d'activité 1998 : une exigence de transparence

Le bilan d'activité 98 d'Uniformation va être adressé à l'ensemble de ses adhérents ainsi qu'à tous ses partenaires institutionnels. Cette

diffusion correspond à la volonté de faire connaître l'utilisation des fonds qui sont collectés par l'OPCA, mais aussi d'illustrer, notamment à travers des

actions spécifiques, la dynamique du champ de l'Economie sociale couvert par Uniformation.

Diplômes et qualifications Page 5 / 10

• Harmonisation de l'enseignement supérieur européen : création de la licence professionnelle

Le décret créant la licence professionnelle vient d'être publié au Journal officiel.* Ce nouveau diplôme national homologué niveau II entrera en vigueur lors de la prochaine rentrée universitaire.

La licence professionnelle est conçue et organisée dans le cadre de partenariats forts avec le monde professionnel. Elle accueillera des publics issus aussi bien des formations générales que des formations professionnalisées (BTS, DUT) **ou en formation continue**. Il est prévu un stage de 12 à 16 semaines et un projet représentant un quart du volume de la formation (hors stage). 25% des enseignements seront délivrés par des professionnels qui participeront aussi aux jurys d'examen.



Les premières licences professionnelles ouvriront à la rentrée 2000. Après 18 mois d'expérimentation, un bilan et une évaluation du dispositif seront effectués.

Après la création du grade de mastaire (30 août 1999), la licence professionnelle s'inscrit dans la lignée des objectifs poursuivis en commun par les pays d'Europe. C'est à dire l'adoption d'un système fondé essentiellement sur deux cursus avant et après la licence avec des sorties d'études à bac + 3, bac + 5 ou bac + 8. L'espace européen d'enseignement supérieur progresse donc d'un pas allégre. ■

Etienne le Campion

* (Arrêté du 17 novembre 1999, J.O. du 24 novembre 1999).

• L'université de Toulouse voit sa formation de responsable d'établissement homologuée

Homologuer un titre ou un diplôme consiste à le situer sur l'échelle des niveaux de formation. Attribuée en général pour une durée de trois ans, l'homologation permet, entre autres, sa prise en compte par les conventions collectives, pour une entrée en formation, ou par les organismes gestionnaires du congé individuel de formation. D'où l'intérêt de l'homologation du diplôme de "Responsable d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux" délivré par la Mission formation continue de l'Université des sciences sociales Toulouse I. En voici une brève description.

Objectifs

Former ou recycler les cadres de direction du secteur sanitaire (lucratif ou non), médico-social et social.

Conditions d'accès à la formation

- Avoir un titre ou diplôme Bac +2 et 4 ans d'expérience professionnelle, **ou**
- Avoir un titre ou diplôme Bac +3 et être en situation d'emploi dans le secteur professionnel, **ou**
- Avoir 8 ans d'expérience professionnelle dans le secteur et avoir engagé une démarche de validation des acquis professionnels.

Ensuite, une sélection se fait sur dossier. Sont pris en compte les profils des postes occupés auparavant ou actuellement, ainsi que le projet du candidat.

Déroulement et contenu de la formation

La formation comporte deux ans d'enseignement avec un mémoire d'application.

Le contenu de la formation se répartit en quatre modules :

- Techniques comptables et financières (150 h) : gestion comptable, gestion financière, comptabilité analytique ou informatique de gestion, etc.,
- Gestion des ressources humaines (150 h),
- Environnement juridique et économique (140 h) : environnement social, organisation du secteur sanitaire et social, etc.,
- Méthodologie de projet (50 h) en vue de la réalisation du mémoire.

Validation de la formation

Pour obtenir le titre de "responsable d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux", il faut avoir la moyenne à tous les modules.

Pour s'inscrire

Les dossiers sont à retirer à la Mission formation continue de l'Université des sciences sociales de Toulouse. Pour la prochaine promotion, la date limite de dépôt des dossiers est fixée à novembre 2000.

La formation débutera en janvier 2001

Contact : Mission formation continue

Université des Sciences sociales
Place Anatole France -31042 TOULOUSE cedex
Tél. 05 61 12 86 57
(Bureaux : Manufacture des tabacs,
21 allée de Brienne, Bat A 1^{er} étage)

ELC

** (Arrêté du 15 octobre 1999, Journal Officiel du 23 octobre 1999).

• Surveillants de nuit dans les établissements médico-sociaux : quelle formation, quelle reconnaissance ?

La prise en charge d'enfants ou d'adultes gravement handicapés pose autant, sinon plus, de difficultés la nuit que le jour. Or, jusqu'à présent, tout a été organisé comme si ce qui se vivait la nuit était d'importance mineure. Tel n'est pas l'avis des professionnels. Au cours de la nuit, les surveillants sont confrontés à des difficultés d'ordres divers : médicales, de sécurité, relationnelles, et ils sont seuls pour y faire face. Il y a donc d'un côté un besoin évident, et de l'autre une carence dans les moyens mis en œuvre.

Consciente de cette situation, l'Association Béthanie (Ardèche) qui gère six établissements pour grands handicapés a décidé d'y remédier. Elle a donc demandé à l'Institut Saint Laurent d'Ecully de faire, *in situ*, une analyse des besoins et de proposer une formation. Un comité de pilotage restreint comprenant les responsables de l'Association Béthanie, l'Institut Saint Laurent et Uniformation a été créé avant même le démarrage de l'action. D'emblée, ce comité de pilotage a opté pour un modèle de formation pouvant déboucher sur une reconnaissance conventionnelle. C'est la raison du choix de la durée et de l'amplitude, analogues à d'autres qualifications de niveau V du secteur médico-social (AMP*, aides-soignants, Cafad*) : 360 heures de formation, à raison de 20 sessions mensuelles de 3 jours. Une première promotion de 13 stagiaires a suivi cette formation de septembre 96 à juin 98. Neuf d'entre eux ont vu leur formation validée par le jury final. Une deuxième session se déroule actuellement (septembre 98 à juin 2000).

A l'issue de la formation, il apparaît aux yeux de tous (stagiaires, formateurs, employeurs) que l'expérience a permis de créer une nouvelle identité professionnelle. Les stagiaires cherchent, au travers de la formation à avoir des outils d'observation et d'action, ceci dans le but d'avoir des interventions plus

adaptées et de communiquer avec les professionnels de jour. Ce changement d'attitude et de comportement vers plus d'affirmation personnelle et de communication avec les personnels de jour est apprécié par les employeurs. Conjointement, il apparaît que la place de ces nouveaux professionnels nécessite des modifications importantes dans l'organisation en vue principalement de permettre les échanges jour-nuit.

Cette première expérience peut servir de tremplin à la mise en œuvre de formations similaires. Elle peut aussi servir de base à des projets concernant des établissements recevant d'autres publics : maisons d'enfants à caractère social, maisons de retraite, par exemple. Pour ce faire, la section sanitaire et sociale d'Uniformation a décidé de dégager une enveloppe sur les fonds mutualisés, destinée au financement de cette formation.

Quel sera l'avenir de ce nouveau « profil de compétences » ? Peut-on y voir l'émergence d'un nouveau métier ? Il reste au Ministère de l'emploi et de la solidarité, mais aussi à la Commission paritaire nationale de l'emploi de la branche sanitaire, médico-sociale et sociale de décider d'une reconnaissance via un diplôme d'état, un diplôme homologué, ou un Certificat de qualification professionnelle. En tout état de cause, la mise en place d'un système de validation des acquis devrait permettre, de créer des « passerelles » avec d'autres formations, d'autres diplômes, d'autres métiers, qui font la valeur intrinsèque du secteur sanitaire et social.

Véronique Gault

* AMP : Aide médico-psychologique

* Cafad : Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile

• Uniformation / Ministère de la Jeunesse et des sports : un partenariat qui se concrétise

En mai dernier, dans le cadre du dispositif "Nouveaux services, Emplois-Jeunes", Uniformation signe avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports une Convention Nationale visant la professionnalisation des jeunes aux métiers de l'animation et aux métiers du sport.

Ce partenariat se traduit par la mise en œuvre de conventions régionales entre les Directions régionales de la Jeunesse et des Sports et les Délégations régionales d'Uniformation. D'ores et déjà, l'Aquitaine, l'Auvergne, la Haute-Normandie, le Limousin, le Poitou-Charentes et Rhône-Alpes

ont signé ces conventions. Elles visent un effectif de plus de 1500 jeunes qui bénéficieront de ce dispositif de professionnalisation. Dans la plupart des régions, les Conseils régionaux s'associent favorablement à la démarche en mobilisant également leurs moyens.

Les autres régions prévoient la signature de leur convention dans le courant des mois de janvier et de février 2000.

Pour plus d'informations, contactez nos équipes régionales.

• Accompagnement des emplois-jeunes : une expérience innovante en Dordogne

Les emplois-jeunes sont principalement recrutés par le secteur associatif. La professionnalisation et la pérennisation de ces emplois passe par la formation des jeunes et de leurs encadrants. Gros plan sur une opération exemplaire, appelée à se renouveler.

Durant les cinq années prévues, les jeunes doivent bâtir leur parcours pour approfondir leur expérience tout en se formant pour acquérir de vraies compétences professionnelles. Pour ce faire, ils peuvent être aidés par un tuteur au sein de l'entreprise. Au-delà de son rôle traditionnel d'accueil et de suivi du jeune, de liaison avec l'organisme de formation, il doit l'aider à construire son parcours de professionnalisation et identifier ses besoins en formation. Le rôle du tuteur est donc essentiel pour le jeune puisqu'il doit projeter dans l'avenir un poste de travail lui-même en cours de construction.

Dans ce contexte, la Commission paritaire nationale de l'emploi de la branche sanitaire, médico-sociale et sociale a élaboré un cahier des charges pour une formation de tuteur spécifique aux emplois-jeunes. Cahier des charges adopté par les administrateurs d'Uniformation.

A Bergerac (Dordogne), pour la première fois, Uniformation a mis en place une action de formation de tuteurs pour les entreprises adhérentes du secteur sanitaire et social. Le formateur retenu est la Maison de la Promotion Sociale d'Artigues (33). En septembre dernier, un questionnaire est envoyé aux intéressés pour connaître leurs attentes.

Cette expérience concerne 12 tuteurs et 8 entreprises de Bergerac (maison d'enfants, institut de rééducation, foyer de jeunes handicapés, maison de retraite, etc.). Trois jours de regroupement ont lieu en octobre. Une dernière journée est prévue en avril 2000. Dans l'intervalle, un suivi est assuré à distance. Trois rencontres sont prévues sur site avec le jeune, le tuteur et le responsable d'établissement.

Les points abordés pendant la formation sont les suivants :

- accueillir et intégrer le jeune,

- contribuer à l'acquisition des compétences professionnelles,
- construire et gérer le parcours de professionnalisation.

Les outils proposés aux tuteurs : grille de description de l'emploi, guide de questionnement (pour faciliter l'analyse de l'emploi du jeune). Des tableaux de bord permettant de maîtriser : le dispositif, les partenariats locaux, la préparation de l'arrivée du jeune, son accueil, son intégration, son parcours de professionnalisation (avec le relevé des compétences à acquérir ou de besoins identifiés), ses acquis professionnels et le calendrier prévisionnel.

Les journées d'octobre sont consacrées à situer le tuteur au sein du dispositif et à mieux comprendre son rôle. Les outils qui lui sont communiqués doivent permettre de construire le parcours de professionnalisation du jeune.

Vient ensuite une phase intermédiaire d'accompagnement personnalisé du tuteur. Trois rendez-vous sont prévus entre chaque tuteur et le formateur. Le premier auquel participent aussi le jeune et l'employeur vise à définir les rôles de chacun. Le deuxième est consacré à faire le point sur les difficultés éventuelles concernant l'utilisation des tableaux de bord. Enfin, le dernier, également avec le jeune et l'employeur, est une réflexion sur le projet initial et ce qu'il est devenu, dans le but, éventuellement, de le modifier ou le consolider.

La journée d'avril sera consacrée à la mise en commun des expériences et des initiatives de chaque participant. Elle permettra aussi de construire une approche collective du rôle du tuteur.

Uniformation prend en charge le coût pédagogique de cette formation. Son financement provient de l'enveloppe de 12 millions de francs dégagée pour le dispositif emplois-jeunes. Avec cette action, la Dordogne est pionnière. Cette expérience sera reconduite, ailleurs, dans les mois qui viennent.

Etienne Le Champion

• Branche médico-sociale et sociale : un outil d'anticipation

La branche médico-sociale et sociale à but non lucratif, représentée par l'Unifed*, a signé en octobre avec l'Etat, Uniformation et Promofaf, (les deux OPCA du secteur), un accord pour un **contrat d'études prospectives (CEP)**.

En association logique avec l'observatoire des métiers du même secteur, l'objectif de cet outil est de donner à la branche, à partir d'une analyse de la situation actuelle, une visibilité sur les axes

d'évolution des activités des établissements, d'évaluer l'impact de ces évolutions sur les emplois au plan quantitatif et qualitatif, et d'apprécier les exigences de qualifications des emplois existant ou émergent. Le CEP porte sur trois volets : les personnels en place, les modes d'organisation de gestion des ressources humaines, et les politiques de formation des établissements. Les groupes professionnels significatifs prioritairement

visés seront définis selon les résultats d'un premier rapport d'étape. Seize mois environ sont estimés nécessaires à l'aboutissement de ce CEP : les premiers résultats seront disponibles entre mars et juin 2001.

**Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social*

EN BREF ...



• Martine Aubry : 2,7 milliards de francs pour professionnaliser les emplois-jeunes

A l'occasion des « Rencontres nationales nouveaux services, emplois jeunes » de Lille les 10 et 11 décembre dernier, la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité a annoncé que 2 milliards de francs, répartis entre les participations de l'Etat, les Conseils régionaux, les employeurs, les OPCA et l'Union européenne, seraient consacrés à la professionnalisation des jeunes dans les 2 à 3 ans, auxquels s'ajouteraient 700 millions de francs du Fonds social européen. « Ces fonds complètent l'accroissement de l'action des OPCA, notamment, Promofaf, **Uniformation**, **Habitat-formation** et l'**AFDAS** », a-t-elle précisé.

• Naissance d'un nouveau syndicat d'employeurs de l'Economie sociale :

le **SNALESS** (Syndicat national des associations laïques employeurs du secteur sanitaire, social, médico-éducatif et médico-social). Il regroupe l'Apajh, la Fédération des PEP, l'Alefpa, Jeunesse au plein air, et l'Entraide universitaire. Il est présidé par **Jean-Marie Lesaffre**. [voir la rubrique « nominations »] L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 1^{er} décembre dernier.

Siège administratif : 21 bis rue du Chemin vert, 75011 Paris ☎ 01 48 07 25 88

• Lors du conseil des ministres du 13 octobre dernier, Marie-George Buffet a annoncé la création d'un **Observatoire des métiers du sport et de l'animation**.

NOMINATIONS



Rose-Marie VANLERBERGHE quitte ses fonctions de **députée générale à l'emploi et à la formation professionnelle** pour rejoindre le secteur privé. On ne connaît pas encore le nom de son successeur. Dans cette attente, c'est Jean-Marc Boulanger, l'actuel délégué adjoint, qui assure l'intérim.

Jean-François BAUDURET chargé de mission auprès du directeur de l'action sociale, devrait reprendre le dossier de la réforme attendue de la loi de 75.

Jacques DERMAGNE, nouveau président du **Conseil économique et social**, a nommé Marie-Claude **DARDAYROL**, directrice de cabinet. Paulette **HOFMAN** (CGT-FO) et Hubert **BRIN** (Unaf) ont été respectivement réélus présidente et vice-président de la **section des affaires sociales**.

Jean-Marie LESAFFRE

préside le Snaless (Syndicat national des associations laïques employeurs du secteur sanitaire, social, médico-éducatif et médico-social). Ancien président du Syndicat national des associations gestionnaires des communautés éducatives et secrétaire général de l'Alefpa, il est également membre du Conseil de gestion, membre de la commission paritaire CIF, et administrateur de la section 2, **d'Uniformation**.

DOCUMENTS



« Les techniques de la distance : regards sociologiques sur le télétravail et la téléformation » coordonné par Bernard Fuselier et Pierre Lannoy. Analyses de terrains, mutation du système productif, travail et formation à distance, c'est l'avènement de la société des réseaux qui engendrent les téléinégalités et les télésolidarités...

Collection Logiques sociales,
l'Harmattan, 288 p, 150 F.

« La formation continue en Bourgogne »

répertoire des organismes de formation continue de Bourgogne recensés entre février et avril 99, agrémenté de plusieurs « entrées » : par domaines de formation, grands secteurs, organismes de formation, départements.

Cifab, 542 p, 120 F

« Accompagner la personne en difficulté : politique sociales et stratégies de direction »

sous la direction de Jean-Jacques Schaller. Cet ouvrage, qui illustre la fonction citoyenne du champ associatif en tant qu'acteur majeur du secteur sanitaire et social, rassemble les contributions de 11 enseignants, chercheurs et professionnels de ce secteur, et parmi elles, celle de Janine Héry, Directeur Général d'Uniformation : « Pour le développement de nouvelles professionnalités ».

Dunod, 217 p, 165 F

AGENDA

Du 18 au 20 janvier 2000 :

« Formation, territoire, innovation » : VIème université d'hiver de la formation professionnelle, organisée par le Centre Inffo (Arles - 13)

☎ 01 41 25 23 15

Du 20 au 22 janvier 2000 :

32^{ème} congrès national SCOP entreprises (Lyon - 69).

☎ 01 44 85 47 00

Du 27 au 30 janvier 2000 :

La Biennale du savoir : rencontre professionnelle dans le domaine des Ntic (Nouvelles technologies de l'information et de la communication)

(Lyon - 69).

☎ 04 78 58 00 46

Les 28 et 29 janvier 2000 :

4^{ème} salon de la formation (Lyon - 69)

☎ 01 48 07 43 30

Réunions régionales d'information aux adhérents Uniformation en 2000 :

De 10 h à 13h

Ile de France	Paris	1 ^{er} février
Auvergne	Clerm. Ferrand	12 avril
Basse Normandie	Saint Lô	20 avril
Franche Comté	Lons le Saulnier	23 mai
Bourgogne	Nevers	24 mai
Champagne Ardennes	Troyes	7 juin
Haute Normandie	Evreux	20 juin
Poitou Charentes	Niort	20 juin
Lorraine	Bar le Duc	5 sept
Limousin	Tulle	10 octobre
Midi Pyrénées	Tarbes	10 octobre
Picardie	Laon	21 novembre



LE CHIFFRE DU MOIS +0,6%

c'est l'augmentation des dépenses pour la formation professionnelle en France en 1997 par rapport à 1996, soit 199,9 milliards de francs.
(source : Dares)

SUR INTERNET @

Régime Fiscal des Associations

L'ensemble des textes et des réponses aux questions pratiques sur le régime fiscal des associations est désormais consultable sur le site du Ministère des finances.

www.finances.gouv.fr

Aide à domicile en milieu rural

Informations historiques et pratiques, projets de l'Union nationale ADMR sont regroupés sur ce site, créé très récemment.

www.admr.org.

